



Une nouvelle version du protocole sanitaire en entreprise a été transmise aux partenaires sociaux

Elle devrait être applicable à partir de demain :

- fin des jauges dans les établissements recevant du public,
- invitation des employeurs à autoriser leurs salariés à s'absenter pendant le temps de travail pour se faire vacciner,
- la jauge des 25 personnes pour les moments de convivialité est levée mais ces évènements restent préconisés à l'extérieur pour limiter les risques de contamination,
- le port du masque reste obligatoire au sein de l'entreprise. Il pourra être ôté dès lors qu'une distanciation de 2 mètres est respectée,
- recommandation de deux jours de télétravail (référence indiqué par le Ministre du Travail).

[Télécharger ici](#)